

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 28 (1943)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

Impression :

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1942 exposé par la statistique

Durant l'année écoulée les Caisses Raiffeisen suisses ont déployé de nouveau une grande activité et réalisé de considérables progrès que le tableau ci-après met particulièrement en relief:

| Etat fin 1942 | Augmentation en 1942 |
|-----------------------------------|----------------------|
| Nombre de Caisses dans 24 cantons | |
| 731 | 27 |
| Nombre de membres | |
| 69333 | 3184 |
| Bilan de l'ensemble des Caisses | |
| 540,4 Mill. Fr. | 54,1 Mill. Fr. |
| Chiffres d'affaires annuel | |
| 1029,5 Mill. Fr. | 161,7 Mill. Fr. |
| Fonds propres | |
| 26,8 Mill. Fr. | 1,8 Mill. Fr. |

Pour la première fois la somme globale des bilans a dépassé le demi milliard et le mouvement d'affaires le milliard de francs.

L'effectif des Caisses affiliées.

L'activité de fondation a été particulièrement fructueuse l'an dernier. 27 nouvelles Caisses ont encore vu le jour dans 11 cantons différents. 15 de ces fondations sont intervenues en Suisse romande et 12 en Suisse alémanique. Le record est détenu par le Jura bernois avec 7 nouvelles Caisses. Genève, où la diffusion du mouvement se fait sous les auspices directs du Département de l'agriculture, vient ensuite avec 4 nouvelles fondations et voit ainsi bientôt toutes les communes rurales du canton dotées d'une coopérative d'épargne et de crédit. 4 Caisses se sont également encore constituées en Thurgovie, le canton d'origine du raiffeisenisme. Quant aux autres fondations, elles se répartissent dans les cantons d'Argo-

vie, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Schwytz, Vaud, Zoug et Zurich.

L'effectif des membres.

Cet effectif était de 69333 à la fin de l'année. Les Caisses constituées en 1942 ont amené 811 membres, soit donc en moyenne une trentaine par Caisse, et 2373 nouveaux sociétaires ont été recrutés par les anciennes sections. Les plus beaux résultats ont été enregistrés par les cantons de Berne, avec 461 nouvelles recrues, Thurgovie avec 382, Argovie avec 354 et St-Gall avec 349. La classification des membres selon les régions linguistiques du pays est la suivante :

| | |
|-------|--|
| 50366 | dans les 464 Caisses de la Suisse allemande, |
| 18059 | dans les 256 Caisses de la Suisse romande, |
| 815 | dans les 10 Caisses de la Suisse romanche, et |
| 93 | dans l'unique Caisse actuelle du Tessin. |
| 69333 | au total, soit donc une moyenne de 95 coopérateurs par Caisse. |

C'est toujours Mels, dans le canton de St-Gall, qui vient en tête avec 600 sociétaires. Mais ce sont les Caisses avec un petit effectif de membres qui sont les plus nombreuses, ce qui s'explique aisément en considération du principe Raiffeisen du cercle d'activité restreint. C'est ainsi que 451 Caisses sont au dessous de la moyenne générale de 95 membres.

Dans les cantons de Genève, St-Gall, Uri et Valais plus de la moitié des communes rurales possèdent déjà leur Caisse locale d'épargne et de crédit.

Sur 1000 habitants de la campagne suisse 24 sont membres, 88 titulaires de livrets d'épargne et 15 débiteurs d'une Caisse Raiffeisen. Pour les seuls sociétaires, cette proportion moyenne est de 66 pour mille en Valais, de 59 pour mille à Soleure et de 53 pour mille à St-Gall. Dans le canton de Soleure 267

habitants sur mille sont titulaires d'un livret d'épargne d'une Caisse Raiffeisen; cette proportion est de 251 à St-Gall, et de 110 à 161 dans les cantons de Fribourg, Nidwald, Argovie, Valais, Thurgovie et Schwytz. L'effectif des membres a considérablement augmenté au cours des deux dernières années, mais il est encore relativement faible comparativement au nombre des déposants. Amener tous les adeptes des Caisses à en faire partie comme sociétaires constituera une des tâches futures des dirigeants locaux.

La somme du bilan.

La somme globale des bilans de l'ensemble des Caisses affiliées a atteint 540,4 millions de francs au 31 décembre 1942. L'augmentation de 54,1 millions est la plus considérable qui ait été enregistrée jusqu'ici. La progression annuelle moyennée des quarante derniers exercices n'est que de 13,5 millions. Il a fallu 20 ans de travail pour atteindre la première centaine de millions de bilan. Ce chiffre a pu déjà être doublé au cours des 8 années suivantes. De 1928 à 1932 les dépôts confiés ont passé à 300 millions pour doubler le cap de la quatrième centaine de millions six ans plus tard (1932-1938). Enfin, au cours des 5 dernières années, le bilan a passé le seuil du premier demi-milliard de francs. Pour l'année 1942, l'augmentation globale des bilans a été de 11,14 %. La progression a atteint même 62 % pour les jeunes Caisses neuchâteloises; elle est également supérieure à 20 % dans les cantons de Genève (38 %), Obwald (35 %), Zoug (31 %) et Uri (28 %). A Fribourg la progression est de 11 %, en Valais de 17% et dans le canton de Vaud de 12%. Les 71 Caisses saint-galloises possèdent à elles seules 136,5 millions soit le 25 % du bilan global. Les Caisses les plus importantes sont celles de Neu-

kirch-Egnach (Thurgovie) avec 11,5 millions de bilan et Waldkirch (St-Gall) avec 11,48 millions. La plus petite est la Caisse récemment constituée de Courtelary (Jura bernois) avec un bilan de Fr. 4,766.19 seulement. Le bilan moyen par Caisse est de Fr. 739,000.— (691,000 l'année précédente). 32 Caisses en Suisse romande et 198 en Suisse alémanique dépassent cette moyenne. 24 Caisses ont encore dépassé l'an dernier le premier million de bilan. Seules 29 Caisses (52 l'année précédente) ont enregistré un léger recul pour un montant total de Fr. 422,000.—.

Le chiffre d'affaires.

Le mouvement général des opérations s'est élevé l'an dernier à 1 milliard 029 millions de francs. Il est supérieur à celui réalisé au cours des 20 premières années d'existence du mouvement. De 1902 à 1942 les Caisses Raiffeisen ont traité pour 14 milliards 087 millions de francs d'affaires, ce qui donne une moyenne annuelle de 352 millions.

Par rapport à l'année précédente l'augmentation du roulement est de 161,7 millions et le nombre des opérations traitées a passé de 915,913 à 987,817. Le mouvement d'affaires moyen par Caisse est de 1,4 million en 1351 opérations. 32 Caisses en Suisse romande et 178 en Suisse allemande sent au dessus de cette moyenne.

15 Caisses ont clôturé l'an dernier leur 25^{me} exercice. (A suivre.)

La lutte contre l'usure

Depuis plusieurs années, et surtout depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le cautionnement qui, avec ses dispositions tracassières, a considérablement aggravé les conditions du petit crédit à de normales conditions, on a vu se multiplier dans notre pays le nombre des prêteurs à la petite semaine et des offices de crédit qui, au moyen d'annonces mirobolantes, offrent au public des petits prêts « sans garantie » ou « sans caution », pour lesquels ils réclament des taux exorbitants qui atteignent souvent 30, 40 et même plus de 50 %. Nous avons signalé à maintes reprises, dans les colonnes de ce journal, les procédés habituels de ces requins de la finance et cité nombre de cas typiques d'exploitation de la crédulité, de l'inexpérience ou de la gêne des petites gens.

Devant la gravité des abus qui se sont présentés dans ce domaine et devant le nombre toujours plus considérable de plaintes qui lui parvenaient le gouverne-

ment vaudois, le premier, s'est ému et a promulgué, en 1941, une loi pour réprimer l'usure en matière de prêts de sommes d'argent.

Le *canton de Zurich* ne devait pas tarder à prendre également des dispositions légales d'ordre analogue.

Nous avons signalé à l'époque l'essentiel de ces dispositions.

Le *canton de Fribourg*, à son tour, vient d'emboîter le pas, en promulguant également, le 30 avril 1943, un *arrêté concernant l'interdiction de la publicité en faveur des prêts usuraires*. Considérant: a) que certains établissements financiers exploitent aujourd'hui la gêne de petites gens en offrant par annonces, réclames et tous autres moyens de publicité, des « prêts à court terme », des « prêts sans garantie », des « avances de fonds à des conditions avantageuses; b) que ces offres cachent des opérations nettement usuraires; c) que la population paraît insuffisamment protégée par la répression du délit d'usure, le Conseil d'Etat a jugé aussi que des mesures préventives s'imposaient pour empêcher les usuriers à se livrer à leur dangereuse publicité et a arrêté que l'annonce par un moyen de publicité quelconque, d'offres de prêts à des conditions exceptionnelles et de nature à favoriser l'usure, était maintenant interdite, et que toute infraction serait punie d'une amende de 10 fr. à 400 francs.

On ne peut que féliciter Fribourg de sévir contre les multiples officines spéciales de crédit et leur dangereuse publicité, encore que les effets pratiques de ces dispositions ne doivent pas être surestimés. Le seul moyen de réprimer l'usure n'est pas dans les dispositions pénales dirigées contre elle, mais surtout dans le développement du petit crédit. Or, dans ce domaine, Fribourg pourrait faire quelque chose en *révisant les dispositions d'application de la loi sur le cautionnement* qui, en rendant la conclusion des cautionnements excessivement tracassières et coûteuses, contracte jusqu'à étouffer littéralement le crédit normal.

De son côté, *Genève* s'appête aussi à légiférer sur cette matière par des dispositions sévères s'inspirant de la loi zurichoise. Les deux principes de base de la réglementation sont la surveillance des prêteurs par l'Etat et la limitation du loyer de l'argent prêté. La surveillance des prêteurs s'exercera de deux manières. Premièrement par l'obligation d'obtenir au préalable l'autorisation de l'Etat qui ne sera accordée qu'aux personnes physiques et morales « offrant la garantie d'une attitude correcte en af-

faire » et permettant un contrôle effectif. Secondement par l'obligation imposée aux prêteurs (et aux intermédiaires) d'inscrire toutes leurs opérations dans un registre qui sera visé périodiquement par l'autorité compétente, de conserver les documents se rapportant aux affaires traitées et de tenir une comptabilité conforme aux principes commerciaux. Pour la limitation du taux d'intérêt, le projet genevois se montre plus sévère que la loi zuricoise. Celle-ci stipule un maximum de 1 % par mois, auquel peuvent s'ajouter des frais d'administration de 0,5 % par mois, ce qui porte le loyer total et licite à 18 % par an. A Genève, sauf modification du pouvoir législatif, le taux de l'intérêt sera aussi limité à 1 % par mois du montant effectivement mis à la disposition de l'emprunteur, mais l'émolument unique pour frais d'enquête ne pourra dépasser le 0,5 % (minimum Fr. 5.—). Deux autres dispositions, non moins importantes en pratique que la limitation du taux visible, sont d'une part l'interdiction de prélever d'avance ce loyer pour les opérations de petit crédit non commercial et d'autre part l'interdiction formelle de faire dépendre l'octroi d'un prêt de l'obligation pour l'emprunteur d'assumer d'autres engagements tels que la signature d'une police d'assurance-vie, la souscription d'actions, d'obligations, de parts sociales, etc., frais invisibles qui parfois portaient le taux réel à un niveau exorbitant (20 % et plus). La loi genevoise sur les prêteurs professionnels ne s'appliquera naturellement pas aux entreprises soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

* * *

Pour terminer nous tenons à publier les pertinentes et mordantes considérations que fait le « Paysan fribourgeois » à propos du récent arrêté du Conseil d'Etat fribourgeois :

Il y a des gens qui se figurent encore que nous avons fait des progrès depuis le moyen-âge et que, par exemple, le métier d'usurier n'a plus droit de cité parmi les êtres épris de justice que nous sommes devenus. Ces gens sont des naïfs : il y a toujours des usuriers.

...C'est un métier que, évidemment, nos modernes offices de l'orientation professionnelle n'indiqueront pas, comme carrière possible à ceux qui en cherchent une. C'est pourtant un métier qui rapporte; les prêteurs modernes ont fait de tels progrès qu'ils vous prennent normalement du 18 % sans que seulement vous vous en soyez aperçus. Et si, par hasard, vous criez à l'usurier, ils vous répondent que non, que vous êtes dans l'erreur et qu'il n'y a rien là que de très correct; qu'un taux de 18 % n'est pas de l'usure, puisqu'il est licite au sens

de la loi, et que ce qui n'est pas défendu est permis.

Qu'est-ce que vous voulez répondre à ça ? Ces messieurs connaissent le maquis des lois bien mieux que vous ; et alors que vous avez cru bonnement qu'il se trouve un code pour fixer à 5 % le maximum de l'intérêt, eux savent comment on fait pour vous prendre le plus légalement du monde, du 30 % d'intérêt, et même du 62 % quand l'occasion se présente (et elle s'est présentée !).

Ils savent l'art de créer ces fameuses sociétés, si agréablement interchangeable et éphémères, à caractère altruiste et bonasse, dont le nom seul est un tel programme, qu'on aurait remords de ne pas leur porter jusqu'à son dernier centime : il y a la Ligue des petits propriétaires, le Consortium des tondeurs de la classe moyenne, à moins que ce ne soit quelque Société pour la récupération du « frie » du prolétaire. En d'autres termes, le Crédit pour tous et pour rien, sans garantie, sans caution, comme si on vous disait : « Prenez, ça nous ferait tellement plaisir de vous rendre ce service ; nous sommes tous comme ça : nous travaillons par amour de l'art ».

Ces Messieurs sont, sans doute, des philanthropes ; des philanthropes dont le Secrétariat de l'Union suisse des paysans, en 1923 déjà, disait que « les mailles du Code pénal ne sont pas assez étroites pour eux, et que les Tribunaux sont impuissants dans des cas de ce genre » ; des philanthropes qui ne dédaignent pas les petits bénéficiaires de 30 % ; et surtout, des spécialistes du crédit cher, des exploiters patentés de la misère, de dignes héritiers des usuriers juifs du moyen âge, des gens qui n'ont de chrétien que le nom.

Et si vous croyez que, parce qu'il est cher, le crédit chez eux est facile, nous aimons mieux vous dire qu'il n'en est rien, qu'il n'est facile que sur le papier, sur ces fameuses annonces qu'un arrêté du Conseil d'Etat vient enfin d'interdire. En réalité, s'il vous faut du crédit, la banque prendra d'abord des renseignements sur vous ; ces renseignements, c'est vous qui les payerez, le prix fort, et d'avance. Et ensuite, cette banque qui se vante, dans ses réclames, de prêter sans garantie, et sans caution, exigera quand même des garanties, et une, et le plus souvent deux cautions, sur lesquelles on prendra aussi des renseignements, que vous payerez, bien entendu. Et puis vous payerez tout le temps ; c'est même ce qu'il y a de plus clair dans tout ça, et finalement vous ne serez pas simplement demi-sec, comme le champagne, mais sec et triple-sec, et pour parler anglais, *dry, extra-dry et ul-dry...*

C'est ainsi qu'on est philanthrope et défenseur du gagne-petit, dans des établissements bancaires qui se dénomment « agricoles », probablement parce que ceux qui en ressortent n'ont jamais été aussi proprement « fauchés ». Nous ne sommes pas philanthropes de la même façon, ni identiquement agricoles. Et notre politique financière (dont la Société paysanne de cautionnement sera le premier exemple) n'aura certainement pas les mêmes principes.

Quant aux prêts usuraires et aux usuriers, un premier pas vient d'être fait à leur rencontre, par l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 avril 1943 interdisant la publicité en leur faveur. C'est déjà quelque chose,

mais ce n'est pas assez. Souhaitons donc que ce soit là qu'un commencement, et que le jour n'est pas éloigné où un taux supérieur à 5 % paraîtra enfin, aux yeux de la loi, ce qu'il est déjà aux yeux de tous : une pratique condamnable, parce que honteuse, et qu'on ne devrait pas voir au siècle où nous sommes. S. S.

Les coopératives Raiffeisen en Allemagne.

Alors que le régime hitlérien a supprimé, il y a quelques années déjà, les coopératives de consommation allemandes, les institutions Raiffeisen continuent par contre à subsister. Elles doivent sans doute ce privilège à leur nature spéciale et peut-être surtout au fait qu'elle ne sont pas de simples institutions d'épargne et de crédit comme chez nous mais des coopératives agricoles à activité multiple dont le but est surtout de mettre en valeur le sol et de répartir ses produits, rôle vital à l'heure présente.

Dans le discours-programme qu'il avait prononcé en 1938, à Coblenz, lors de la commémoration de cinquantième de la mort de Raiffeisen, le ministre de l'agriculture du Reich Darré avait néanmoins alors proclamé que le national-socialisme résolvant lui-même tous les problèmes économiques et sociaux, les coopératives n'avaient de ce fait plus de raison d'être. Toutefois, avait-il ajouté, par la force des choses les Caisses Raiffeisen se maintiendront le plus longtemps de toutes les coopératives.

Selon des données publiées dans le « Bulletin des coopératives agricoles allemandes » de mars 1943, les coopératives rurales Raiffeisen de l'ancien Reich, qui étaient de 19,012 en 1932 ne sont plus aujourd'hui que de 17,526. La régression provient surtout des mesures de rationalisation, principalement de la fusion en une seule de deux ou même parfois plusieurs coopératives de crédit qui existaient dans une même circonscription. Les fonds confiés aux Caisses rurales qui se montaient à 1,7 milliard de marcs en 1933 ont par contre augmenté à 7,4 milliards de marcs à fin 1942. Durant le même laps de temps le nombre des épargnants a progressé de 3,2 à 6,3 millions.

Les Caisses Raiffeisen allemandes survivront-elles aux très sévères récentes mesures de concentration financière et de mobilisation totale des forces économiques qui ont amené déjà la fermeture de quantité de succursales et agences de banques ? La rationalisation semble rencontrer ici quelques résistances.

C'est ainsi que le Dr. Strub, directeur de l'Union Raiffeisen du Reich, proclamait dernièrement à ce sujet :

« Il y a certes chez nous encore de nombreuses possibilités de rationalisation qui n'ont pas été réalisées, cela soit par manque de compréhension des intéressés soit ensuite de l'insuffisance de pouvoir des autorités respectives. Le moment est venu aujourd'hui de mettre toutes ces choses au point. Il faut toutefois se garder de vouloir réaliser des réformes sans résultats pratiques effectifs, qui ne seraient en réalité que des succès à la Papyrus. L'économie de guerre ne profitera par exemple nullement de la fermeture d'une petite Caisse Raiffeisen située dans un village éloigné des centres et gérée gratuitement par des personnes de la localité. En effet, le paysan ou l'artisan qui occupe les fonctions de caissier en accessoire de sa profession principale ne pourra en tout état de cause pas être mobilisé ailleurs au profit de l'économie de guerre. La fermeture de cette Caisse Raiffeisen irait pratiquement à l'encontre du but visé et provoquerait des conséquences les plus fâcheuses.

« En effet, les membres et les clients de cet institut local devraient avoir recours alors aux services d'une banque, ce qui occasionnerait des déplacements coûteux et des pertes d'un temps aujourd'hui particulièrement précieux, sans compter que la banque, voyant augmenter le travail qui lui incombe sera peut-être dans l'obligation d'engager un nouvel employé fixe. »

C'est ainsi que les organisations Raiffeisen agricoles du Reich échappent encore dans une certaine mesure non seulement au courant niveleur, mais se voient encore protégées et développées. Les coopératives Raiffeisen conservent ainsi, malgré tout, d'heureuses perspectives pour l'après-guerre, surtout depuis qu'elles sont toutes groupées en une Fédération nationale unique.

A l'assemblée de l'association agricole du Valais, M. Puipe développe l'importante question de l'épargne à la campagne

L'association agricole du Valais a tenu le 8 août dernier, sous la présidence de M. le vétérinaire cantonal Jules Desfayes, son assemblée générale annuelle à Charrat, commune agricole progressiste par excellence et qui possède, cela va sans dire, une Caisse Rai-

feisen prospère.

L'ordre du jour fut liquidé dans la meilleure harmonie. Il comportait, outre les questions administratives, deux conférences ; l'une de M. Puippe sur « L'épargne à la campagne » et l'autre de M. Hermann Gaillard sur « L'arboriculture dans la commune de Charrat et la création d'un entrepôt frigorifique ».

L'épargne à la campagne ! M. Puippe l'animateur du mouvement raiffeiseniste et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand était certes particulièrement bien placé pour traiter ce sujet d'une complexe et brûlante actualité. Il le fit avec une sagesse et une compréhension des choses qui plut tout particulièrement à son auditoire.

Il est en effet devenu nécessaire voire indispensable que certaines vérités soient rappelées en cette époque où tout va à la dérive et où nous est fatalement réservée la ruine économique et morale du pays si l'on ne tient plus compte de certains principes d'élémentaire sagesse qui doivent régler la ligne de conduite générale de nos populations.

Certes, nous vivons une époque prospère, a dit avec raison M. Puippe, mais ne nous en réjouissons pas trop. L'exemple de la dernière guerre et de ses suites aurait pourtant dû nous servir de leçon. Hélas ! Ce n'en est pas le cas ! Après cette guerre, des difficultés économiques nous attendent sûrement. La situation pour l'agriculture sera renversée et il importe de ne pas se laisser prendre au dépourvu. C'est pourquoi il ne faut non seulement pas gaspiller aujourd'hui nos recettes avec légèreté et insouciance, mais c'est un devoir impérieux d'appliquer l'épargne ou mieux l'économie dans le sens réel de ce mot. Il faut payer ses dettes avant tout, soit mettre ses affaires en ordre, puis procéder ensuite aux améliorations possibles.

Quant à l'esprit d'économie qui doit régner dans une famille, il ne doit pas être dominé par l'avarice. Il ne faut surtout pas qu'aucun membre du foyer ait à pâtir en quoi que ce soit du manque de nourriture ou de vêtements. Ces conditions étant réalisées, M. Puippe a ensuite insisté pour que l'esprit de l'épargne soit mieux inculqué dans nos familles campagnardes, à notre jeunesse surtout qui dans cet ordre d'idées donne un exemple plutôt attristant ! C'est effrayant, a dit entre autres M. Puippe, combien nos jeunes gens et jeunes filles n'ont aucun goût de l'épargne. On ne pense qu'à s'amuser et à gaspiller. En cela, nos étudiants eux-mêmes, qui pourtant devraient servir de modèles, donnent le triste exemple ! On ne cherche qu'à jouir et à s'amuser. Aussi M. Puippe a-t-il insisté sur le devoir qui s'impose aux parents d'user de leur autorité afin de réagir contre cette plaie de notre époque. Que les parents fassent donc preuve de plus d'autorité. Inculquons l'esprit de l'épargne afin

que, comme la cigale, l'on ne soit pas pris au dépourvu et que chacun tende à aspirer à une honnête aisance, animé de cet esprit d'épargne bien compris.

Aux applaudissements de l'assemblée M. Desfayes, président, remercia chaleureusement le conférencier pour son bel exposé qui mérite non seulement d'être médité mais surtout mis en pratique.

Au cours d'un dîner en commun qui suivit, une discussion très intéressante eut lieu sur différentes questions d'actualité. M. Fama, président du Conseil d'Etat, eut à cette occasion des paroles appropriées pour féliciter et remercier les dirigeants de l'association agricole pour leur bienfaisante activité et tint spécialement à marquer son approbation de l'exposé de M. Puippe à propos de notre jeunesse.

Ce fut une reconfortante journée, agréable et instructive à la fois.

Une réminiscence du Dr Laur

Dans l'autobiographie qu'il a récemment publiée sous le titre « *Mémoire d'un chef paysan suisse* » le prof. Dr. E. Laur expose que le Secrétariat suisse des paysans s'est de tout temps vivement intéressé aux questions touchant au crédit agricole. En 1924 il constitua même une *Division pour l'étude des questions de crédit agricole* chargée de conseiller les paysans dans les questions financières et de crédit. Cette division s'employa activement à vulgariser les Caisses de crédit mutuel agricole et s'occupa spécialement aussi des problèmes touchant à l'endettement agricole.

M. le Dr. Laur relate à cette occasion comme suit ses premiers contacts avec les Caisses Raiffeisen :

« Ce fut le *professeur Kraemer*, — lequel connut personnellement F. G. Raiffeisen — qui le premier attira mon attention sur la haute importance des Caisses Raiffeisen. J'ai eu d'autre part l'occasion d'observer le développement en Suisse de ces coopératives de crédit, depuis les premiers essais tentés dans le canton de Berne, par le conseiller d'Etat *von Steiger* et l'activité de fondation décisive déployée par le curé *Traber* dans le canton de Thurgovie.

Avec le *prof. Moos* de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich nous avons reçu un jour la visite d'une Commission américaine d'étude. Nos visiteurs furent visiblement impressionnés par la simplicité alliée à la perfection de l'organisation, par l'esprit de désintéressement et par les vastes connais-

* « Erinnerungen eines schweiz. Bauernführers » Verbandsdruckerei, Bern.

sances du curé *Traber*, l'animateur, le chef enthousiaste de ce mouvement. En souriant, nos hôtes nous avouèrent qu'auprès de leurs banques il était d'usage de toucher des jetons de présence de 200 francs par séance.

Et le Dr. Laur ajoute :

« Les directeurs *Heuberger* et *Stadelmann* continuent cette œuvre dans l'esprit des fondateurs, conformément aux principes énoncés par Raiffeisen. Ces Caisses forment aujourd'hui une vaste organisation coopérative, dont le chiffre d'affaires égale celui d'une grande banque. Elle est cependant gérée dans un excellent esprit altruiste, avec la même simplicité et la même conscience qu'une modeste coopérative rurale. Tandis que nombre de grandes banques ont sombré durant la crise, aucune des Caisses coopératives de crédit mutuel affiliées et contrôlées par l'Union n'a fait perdre un centime à ses déposants. Ces Caisses sont ainsi devenues une bénédiction pour les classes rurales du pays et un modèle d'administration consciencieuse.

L'Union suisse au service des Caisses affiliées

Un président de Caisse visite le Bureau central.

L'Union Raiffeisen suisse est une institution fondée par les Caisses affiliées pour la défense de leurs intérêts de tout genre. Elle est la propriété exclusive des Caisses locales qui, conformément aux statuts, participent seules à la formation de son capital social. Président d'une petite Caisse Raiffeisen située quelque part en Suisse romande je tenais depuis longtemps à visiter et à étudier une fois en détail et sur le vif comment notre Centrale remplit pratiquement l'importante tâche qui lui incombe. D'autre part, l'Union suisse n'est-elle également pas notre plus gros client, avec lequel nous entretenons des relations suivies et une correspondance importante... J'éprouvais de ce fait tout naturellement le besoin de faire connaissance avec elle, d'étudier ses méthodes de travail. J'ai profité pour cela du congrès de l'Union qui avait lieu cette année justement à St-Gall. Mais, supposant que les jours de la manifestation les bureaux de l'Union seraient fermés et encombrés par la masse des délégués curieux comme moi je m'y suis rendu déjà quelques jours avant, utilisant pour cela une semaine de vacances personnelles. Je voulais voir en effet notre Centrale à son travail quotidien. Je voulais aussi la visiter à l'improviste, la surprendre, tout comme elle nous surprend, elle, lors des revisions.

C'est ainsi qu'un beau matin, sans tambour ni trompette, je suis arrivé à

St-Gall, la capitale raiffeiseniste suisse. C'était la première fois que je venais dans cette métropole de la Suisse orientale. St-Gall est vraiment une ville plaisante et intéressante, le st-gallois est affable et hospitalier, et je comprends que les raiffeisenistes qui sont venus nombreux les 16 et 17 mai aient emportés de la cité de Gall un si agréable souvenir. La Suisse orientale est une partie de notre pays qui vraiment gagne à être connue...

« Pourriez-vous m'indiquer où se trouve la Centrale Raiffeisen demandais-je sur la place de la gare à un bon monsieur qui attendait son tram. « Mais bien volontiers, c'est sur l'Unionplatz, (la place de la Concorde), au cœur de la ville, à trois minutes d'ici ». Je m'y rends. Et j'ai bientôt devant moi l'immeuble qui constitue le siège social de l'Union. Quelque peu en retrait derrière un petit jardin aux plates-bandes fleuries que le Plan Wahlen n'a pas encore absorbées se trouve un gros édifice aux lignes simples et sobres. Le bâtiment de l'Union n'a vraiment rien d'un palais de banque... Il est simple, modeste à l'image du mouvement. Il ne porte pas de coupes pompeuses, d'enseignes tapageuses, mais simplement la firme sociale et cette désignation caractéristique « Raiffeisenhaus », c'est-à-dire « Le Foyer Raiffeisen ».

Je pénètre dans le bâtiment. Dans le hall, un panneau indique la disposition des différents services, l'aile ouest du bâtiment étant réservée au Département de la Caisse centrale et l'aile est au Département fiduciaire et de revision. Pendant que je cherche ainsi à m'orienter, aimablement un employé m'accoste et m'offre de me conduire. Apprenant que je suis le président d'une Caisse romande, il manifeste une joie particulière et s'empresse de m'introduire chez M. le Directeur Heuberger, Chef de l'office de revision, lequel est en quelque sorte le ministre de l'extérieur de l'Union. M. Heuberger, que la plupart des dirigeants de nos Caisses Raiffeisen connaissent pour l'avoir vu à l'occasion des congrès de l'Union ou des réunions des Fédérations cantonales, est assis derrière un vaste bureau tout encombré de correspondances, de journaux et de revues qu'il est justement en train de dépouiller. Pendant qu'il termine un entretien téléphonique et que du geste il m'offre un siège, je jette un coup d'œil dans la pièce claire et spacieuse. Elle contient de nombreux rayons de livres et de dossiers d'études. Au mur se trouve un grand portrait du curé Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse et

au dessus de la tête même du directeur est placé un tableau portant comme un programme ce qu'a proclamé en 1929 le Conseiller national Dr. G. Baumberger dans les conclusions de l'enquête officielle sur les conditions d'existence de la population des régions alpestres :

« Nos Caisses Raiffeisen et leur Union suisse ont déjà rendu les plus précieux services à la classe agricole et moyenne et en particulier à la population de nos vallées alpestres. D'ici quelques années il ne devrait plus y avoir en Suisse une seule vallée et dans cette vallée plus une seule commune qui ne soit dotée d'une Caisse Raiffeisen. »

Suspendant son travail, M. Heuberger me reçoit chaleureusement: « C'est toujours avec une joie particulière que nous accueillons des visiteurs du pays romand, car bien que nous soyons à l'autre bout de la Suisse nous sommes en relation constante et étroite avec la Suisse française et ses Caisses Raiffeisen, dont le nombre est aujourd'hui de 260 ».

J'expose au directeur le but de ma visite. Il s'en montre ravi et c'est avec empressement qu'il s'offre à me faire lui-même les honneurs de la maison et de me montrer la centrale raiffeiseniste suisse à l'œuvre.

Après s'être enquis des résultats déjà obtenus par notre petite Caisse locale dont il a suivi en son temps avec intérêt les péripéties de sa fondation, M. Heuberger me conduit dans le Hall du premier étage où se trouve une immense carte de la Suisse où toutes les 750 Caisses Raiffeisen que compte actuellement l'Union sont désignées par de petits drapeaux. L'étude de cette « Suisse raiffeiseniste » est fort intéressante et nous fournit matière à d'intéressantes considérations.

Sur la base de cette carte, on se rend compte de l'importance qu'a pris déjà le Raiffeisenisme en Suisse. J'en exprime ma satisfaction, car j'ai pu me rendre compte des multiples avantages de tous ordres que la Caisse Raiffeisen procure à une commune rurale et à sa population.

— Oui, admet M. Heuberger, le raiffeisenisme a fait des progrès considérables tant en largeur qu'en profondeur ces dernières années. Il rattrape un temps précieux qui a été perdu au début...

— En effet, je crois savoir que l'idée de la coopération en matière de crédit agricole ne pénétra qu'assez tard dans notre pays,

— C'est exact. Alors que la première

des Caisses de crédit mutuel qui prirent plus tard le nom de leur fondateur fut constituée en 1861, en Allemagne, par le grand philanthrope F. G. Raiffeisen, ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que la question commença à être agitée dans notre pays.

— Et comme toujours, on discuta certainement longtemps de la chose avant de passer aux réalisations pratiques?

— En effet. On dit que les bernois sont lents. Et pourtant ce sont eux qui s'intéressèrent les premiers à la question. Le Conseiller d'Etat bernois de Steiger chercha à fonder des Caisses Raiffeisen dans notre pays vers 1886 déjà. Mandaté par le gouvernement bernois il entreprit alors un voyage d'étude chez Raiffeisen lui-même et visita plusieurs Caisses en Rhénanie. A la question de savoir si la fondation de telles institutions était désirable en Suisse, Raiffeisen lui répondit: « Je connais suffisamment votre pays que j'ai visité souvent et j'ai la conviction que la Suisse conviendrait mieux que tout autre pays à l'activité des Caisses mutuelles de crédit car vous avez, en général, une classe moyenne encore saine et forte qui peut donner à de telles institutions une assise solide. » De Steiger fonda alors deux Caisses qui malheureusement n'arrivèrent pas à s'épanouir et à se maintenir parce qu'isolées.

— D'autres tentatives eurent-elles lieu ailleurs à cette époque pour fonder des Caisses Raiffeisen?

— Oui, par exemple dans le canton de Vaud, où une motion fut déposée au Grand Conseil en 1891, en vue de l'introduction des Caisses Raiffeisen. Il est intéressant de relever aussi que le conseiller fédéral neuchâtelois Numa Droz avait également envisagé vers la fin du siècle dernier la fondation en Suisse de Caisses populaires, genre Raiffeisen. Ces initiatives n'aboutirent néanmoins pas.

— Ainsi, de Steiger a été le promoteur du mouvement Raiffeisen dans notre pays ?

— Oui et non, puisque ses tentatives furent en réalité infructueuses. Ce fut le curé J. E. Traber de Bichelsee (Thurgovie) qui, après avoir fondé en 1900 une Caisse rurale dans sa paroisse, s'appliqua avec succès à propager l'œuvre de Raiffeisen en Suisse. C'est le curé Traber qui doit être considéré de ce fait comme le véritable promoteur du mouvement Raiffeisen dans notre pays. L'Union publiera encore, au cours de cette année, à l'occasion de son 40me anniversaire de fondation une biographie de cet éminent bienfaiteur de la classe paysanne suisse en rappelant la

fondation de la première Caisse et les péripéties du départ de ce mouvement qui devait prendre rapidement de l'extension.

— Je conçois que la tâche du curé Traber ne dut pas être aisée à cette époque.

— Certes, cette idée nouvelle rencontra bien l'approbation des milieux agricoles mais souleva de suite une vive opposition des milieux bancaires, opposition qui subsiste encore aujourd'hui. Traber n'en continua pas moins à propager par la parole et par la plume les idées dont il avait reconnu l'excellence. Il y était du reste vivement encouragé par les marques d'approbation de certains milieux intellectuels animés du désir sincère d'aider les populations rurales. Des collaborateurs bénévoles s'offrirent également partout.

— Au début le mouvement se répandit donc essentiellement en Suisse allemande.

— Oui, mais la Suisse romande, toujours ouverte aux idées généreuses et aux initiatives progressistes ne devait pas rester longtemps à l'écart. La première Caisse de la Suisse romande fut fondée à Valeyres-sous-Rances, dans le canton de Vaud, en 1906, par le pasteur Rochat qui s'était mis préalablement en relation à ce sujet avec le curé Traber. Fribourg et le Valais suivirent.

— Et dès lors le mouvement pris continuellement de l'extension?

— Chaque année se constituèrent 5, 10, 20, 30 nouvelles Caisses, de sorte que notre pays comptait au 31 décembre dernier 731 Caisses. Comme vous le voyez, ces Caisses sont disséminées sur tout le territoire de la Confédération. 464 se trouvent en Suisse alémanique, 256 en Suisse romande, 10 en Suisse romanche et 1 en Suisse italienne.

— Comme je le constate sur cette carte si suggestive les Caisses sont particulièrement denses en Valais ?

— Oui, le Valais figure en tête des cantons suisses avec 110 Caisses. Il y en a jusque dans les villages des vallées les plus reculées des montagnes où les services qu'elles rendent sont, du fait de l'éloignement des centres, tout particulièrement importants. Berne vient ensuite avec 78 Caisses, Argovie avec 78, St-Gall avec 71. Fribourg compte 61 Caisses, Vaud 54, cependant que Genève et Neuchâtel, où le mouvement a débuté pourtant relativement tard, comptent également déjà 31, respectivement 22 Caisses.

— Mais si réjouissant que soit ce développement je vois sur la carte que le terrain à conquérir reste encore consi-

dérable. Il y a encore de nombreuses contrées sur lesquelles le raiffeisenisme n'a pas encore planté ses petits drapeaux !

— Vous avez raison. Ces contrées doivent être gagnées toutes à notre cause afin de bénéficier aussi des bienfaits du crédit organisé selon les principes de Raiffeisen. Les possibilités de développement sont encore considérables. Gagner ces contrées à notre cause constituera à l'avenir encore une des tâches particulières de l'Union.

— Nous y voilà ! Les tâches de l'Union centrale ! L'Union suisse au service des Caisses affiliées et du mouvement raiffeiseniste suisse ! Voilà ce que je me suis promis d'étudier spécialement sur place.

— Je vous y aiderai très volontiers, cher Monsieur. Et si vous le voulez bien nous allons parcourir successivement ensemble les différents Services de la Centrale. Vous aurez ainsi l'occasion de voir l'Union directement à l'œuvre, au service des Caisses affiliées.

C'est ainsi que, sous la conduite de M. le directeur Heuberger, j'ai commencé une très intéressante et instructive excursion dans les différents bureaux de l'Union centrale. J'en relaterai les péripéties et mes impressions dans un prochain article. ***

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Le *marché de l'argent* n'a pas accusé de perturbations notables au cours des mois de juillet et août. Les directives au sujet des taux que nous avons données dans notre dernière chronique financière restent par conséquent toujours valables. L'afflux de nouveaux capitaux continuant à un rythme normal qui s'accroîtra sans doute vers la fin de l'année doit engager les Caisses qui ne l'ont pas encore fait à bien adapter leurs taux créanciers à l'échelle préconisée (oblig. 3 %, épargne 2 ½ %, ct. ert. 1 ½ %).

* La *Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg allemand* a tenu le 15 juillet dernier son assemblée ordinaire de délégués. Ces derniers ont entendu des conférences de M. le colonel Raemy et de M. Egger, vice-directeur de l'Union suisse. M. Hayoz (Cordast), a été appelé à la présidence en remplacement de M. Sturny, décédé. La Fédération groupe 13 Caisses avec 1839 membres et 15,9 millions de bilan et Fr. 841,000 de réserves.

* Bien que les mois d'été ne se prêtent guère aux réunions d'orientation et aux assemblées constituantes une nouvelle Caisse Raiffeisen vient de se constituer au cours du mois de juillet à Unterägeri (Zoug). Le Bureau de l'Union, qui a collaboré à la fondation, a immédiatement remis à cette

benjamine tout le matériel nécessaire à la mise en activité de sorte qu'elle fonctionne déjà.

* Il est probable que le nouvel *impôt anticipé* ou compensatoire (impôt à la source renforcé), dont il est depuis longtemps question, entrera en vigueur le 1er janvier 1944 déjà. En vertu de cet impôt nouveau les épargnants paieront dorénavant au fisc 20 %, les obligataires 24 % et les actionnaires 26 % de l'intérêt qu'ils touchent. La majoration de 15 % ne sera toutefois pas définitive dans tous les cas, puisque le montant payé pourra être, jusqu'à un certain point, porté en déduction de l'impôt cantonal sur la fortune. — L'introduction de ce nouvel impôt ne va pas simplifier la tâche des caissiers !

* La Suisse va-t-elle au devant d'une étatisation toujours plus poussée ? La création d'une *Caisse d'épargne postale*, que d'aucuns préconisent, en serait une nouvelle étape plaçant la gérance de la petite épargne et une partie du crédit hypothécaire sous la férule administrative. Voudrait-on étouffer l'initiative privée que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

Chaque village rural qui tient à son autonomie tout en désirant pouvoir effectuer ses opérations financières sur place préférera constituer une Caisse Raiffeisen !

* L'assemblée des délégués de l'Union suisse des arts et métiers, qui s'est tenue à Lucerne en juin dernier, a voté une résolution approuvant les nouvelles directives de l'Union mettant l'accent en premier lieu sur le développement des capacités personnelles et sur les mesures collectives d'entraide.

* En réponse à une interpellation de M. Spuller M. le Conseiller fédéral Kobelt a réfuté au Conseil national la thèse du préopinant priant l'Etat de modifier profondément les rapports entre l'économie et lui, afin d'organiser systématiquement l'économie nationale. M. Kobelt rappela «... que » l'Etat doit laisser le maximum d'initiative » à l'économie privée, dont la souplesse et » les facultés d'adaptation rapide sont in- » finiment plus grandes que celles d'un or- » ganisme étatique. ... Ce n'est que lorsque » cette auto-défense de l'économie privée » sera débordée, que tous les moyens d'ac- » tion auront été épuisés, que l'Etat entrera » en jeu. » Pour M. Kobelt... « de grandes » possibilités existent encore pour l'écono- » mie privée, si celle-ci sait s'organiser en » état major, et laisser à ses chefs de régi- » ment, soit des chefs d'entreprise ou d'as- » sociation, la liberté d'action compatible » avec le bien général ».

* M. le Dr en droit *Emilio Riva* à Lugano publie dans le « *Giornale del Popolo* » une série d'articles sur les Caisses Raiffeisen, leur but, leur organisation et leur fonctionnement dans une communauté rurale. Espérons que cette campagne courageusement menée par le jeune et enthousiaste raiffeiseniste tessinois que les délégués eurent le plaisir d'entendre lors du dernier congrès de l'Union à St-Gall sera couronnée de succès et que le mouvement Raiffeisen ne tardera pas à prendre de l'extension dans le Tessin.

De la nécessité des réserves

La responsabilité illimitée, élément de sécurité, ne remplace pas les réserves.

L'intérêt primordial et bien compris des sociétaires d'une Caisse Raiffeisen est de se garantir eux-mêmes, et, pour cela, de fortifier les réserves de l'institution.

Le crédit d'une Caisse Raiffeisen fortifie celui du village dont elle porte le nom, tout autant que le crédit du village fortifie celui de la Caisse.

Les réserves, qui ne coûtent aucune rétribution, créent la possibilité d'appliquer des taux toujours plus favorables.

Les réserves sont le prolongement du capital social; elles l'appuient et le renforcent. C'est une semence qui assure la stabilité et la progression du rendement.

Elles augmentent la garantie des créanciers de la Caisse, des déposants et des épargnants, procurent la sécurité aux sociétaires.

Nouvelles des Caisses affiliées

SONVICO (Ticino).

I cari confederati che nei diversi cantoni svizzeri si sono uniti per il progresso dell'attuazione raiffeisenista a favore del popolo si rallegrano certamente che anche il Ticino abbia un piccolo ma fervoroso centro raiffeisenista in uno dei suoi più soleggiati e fieri villaggi proprio a Sonvico presso Lugano dove da oltre 23 anni si è formata, cresciuta e fortificata una Cassa Rurale di Prestiti e Risparmi del tipo Raiffeisen, unica nel Ticino ma non ultima fra le 750 che esistono nella Svizzera.

I soci della Cassa di Sonvico si sono riuniti in assemblea generale il 28 Febbraio u. s. La bella e forte riunione presieduta dal Sig. Toscanelli Secondo sentiva i rapporti chiari e vigorosi del rappresentante della Direzione Rev. mo Prevosto Don Giovanni Rovelli, del Cassiere Signor Antonio Giacomazzi e del socio Sig. Bignasca Giov. Battista presidente della Commissione di Vigilanza. Il Rev. mo Prevosto Don Rovelli richiamava ai presenti la memoria dei due soci scomparsi per la morte nel 1942 i cari ed attivi campioni della fede e del lavoro la cui memoria rimarrà ad esempion dei posterì benedetta e venerata per anni ed anni!

Nel 1942 la Cassa conta 93 soci con aumento di 6 nuovi dal 1941.

La cifra di movimento raggiunse i Fr. 625,507.10 con 704 operazioni di cassa. L'Attivo somma a Fr. 600,578.15 con riserva sociale di Fr. 20,478.15 ed un profitto di Fr. 1397.20 per il 1942. Totale riserva al 1 gennaio 1943 Fr. 21,876.10.

La situazione difficile fa aumentare progressivamente le spese generali con tasse ed imposte d'ogni fatta per il Cantone, la Confederazione ed il Comune sicché si de-

vono calcolare salite da Fr. 1000 a Fr. 3000 circa tali spese. Ma se fosse solo questo il danno che la guerra mondiale produce per noi vale la pena di pagare allegramente tutte le tasse e tutti i balzelli che ci sono imposti da Berna o da Bellinzona e di berne lietamente un buon bicchiere di nostra alla salute della Svizzera libera ed eterna, votando per la pace del mondo!

L'assemblea approva i conti dell'esercizio 1942 ed autorizza la Direzione a provvedere tutto quello che bisogna per far fronte ai momenti eccezionali nei quali viviamo.

Era presente all'Assemblea odierna il Signor Francesco Masina consigliere canto-

nale e membro apprezzato della Commissione di Gestione, venuto espressamente per constatare la vitalità efficace della Cassa Rurale di Sonvico. Dopo un cortese saluto all'assemblea, con parola franca e limpida esprimeva tutta la sua soddisfazione per avere trovato in Sonvico una istituzione di credito cooperativo agricolo di prima forza dalla quale potranno prendere modello ed iniziativa molti altri villaggi ticinesi. Così chiudevansi la nostra 23 Assemblea sociale innalzando il pensiero a Dio Onnipotente e provvidentissimo per la protezione delle nostre libere e sante tradizioni. Viva la Svizzera. Viva il Ticino. D. Gio. Rovelli.

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

Bilan de la Caisse centrale au 30 juin 1943

| A C T I F | | Fr. | Fr. |
|--|--|---------------|-----------------------|
| Caisse : | | | |
| a) Espèces | | 2,521,252.10 | |
| b) Virements B. N. S. | | 3,713,082.91 | |
| c) Chèques postaux | | 403,329.76 | 6,637,664.77 |
| Coupons | | | 34,896.15 |
| Banques : | | | |
| a) Avoirs à vue | | 1,374,535.99 | |
| b) Autres avoirs | | 375,000.— | 1,749,535.99 |
| Crédits aux Caisses affiliées | | | 3,517,986.— |
| Portefeuille des effets | | | 4,407,105.50 |
| Avoirs en comptes courants | | | 1,999,813.50 |
| Avances et prêts à terme gagés | | | 1,676,842.60 |
| Avances en comptes courants et prêts aux communes | | | 9,436,757.05 |
| Placements hypothécaires | | | 37,931,375.89 |
| Fonds publics et titres | | | 75,409,054.10 |
| Immeubles | | | 180,000.— |
| Autres postes de l'actif (mobilier, etc.) | | | 1,515.25 |
| | | | <u>142,982,546.80</u> |
| P A S S I F | | | |
| Engagements en banque à vue | | | 828,511.79 |
| Avoirs des Caisses affiliées : | | | |
| a) à vue | | 42,717,555.50 | |
| b) à terme | | 74,341,050.— | 117,058,605.50 |
| Autres créanciers à vue | | | 4,868,151.72 |
| Caisse d'épargne | | | 5,121,174.01 |
| Comptes de dépôts | | | 2,705,373.60 |
| Obligations | | | 5,088,500.— |
| Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage | | | 500,000.— |
| Chèques et dispositions à court terme | | | 36,068.25 |
| Autres postes du passif : | | | |
| a) coupons d'obligations | | 36,818.55 | |
| b) profits et pertes | | 2,343.38 | 39,161.93 |
| Fonds propres : | | | |
| a) parts sociales versées | | 5,087,000.— | |
| b) réserves | | 1,650,000.— | 6,737,000.— |
| | | | <u>142,982,546.80</u> |

Communications du Bureau de l'Union

Aux Caisses Raiffeisen vaudoises.

La loi vaudoise du 26 mai 1943 créant une Caisse d'allocations familiales déploie ses effets à partir du 1er août dernier.

Le Bureau de l'Union est mis en relation avec l'institution cantonale en vue de déterminer une procédure d'application par les Caisses Raiffeisen aussi rationnelle et simple que possible des arrêtés sur la matière.

Dès que les pourparlers en cours auront abouti l'Union donnera à ce sujet des instructions précises aux Caisses affiliées. Ces dernières sont donc priées de ne rien entreprendre directement pour l'instant sur cette question et en particulier de ne pas entrer en matière sur les propositions d'affiliation à des Caisses professionnelles qui pourraient leur être faites.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques principaux emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé. L'intérêt cesse de courir dès les échéances indiquées.

Dès le 15 août 1943 :

Commune de Morges, 4 % 1931.

Dès le 15 septembre 1943 :

Centrale des lettres de gage des banques cantonales, 4 % Séries VI et VII 1933.

Dès le 30 septembre 1943 :

Ville de Bienne, 4 % 1931.

Centrale des lettres de gage des établissements hypothécaires, 4 %, Série II 1933.

Dès le 1er octobre 1943 :

Crédit Foncier vaudois, Série V 3 3/4 % de 1932.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement de tous titres échus ou dénoncés.

Idées directrices

La tâche immédiate de nos coopératives de crédit, et en même temps la plus importante au point de vue de l'exploitation agricole des petites existences rurales, est de leur fournir les crédits nécessaires aux conditions les plus avantageuses. Cette activité ne dépend néanmoins pas uniquement de la coopérative de crédit mais du peuple villageois. Cette vérité découle d'ailleurs du principe même de la coopération. On doit éduquer et renseigner ces petites existences villageoises afin qu'elles se rendent compte de la mission et de l'importance de leur propre coopérative de crédit. L'argent du village doit rester au

village. C'est une axiome que l'on doit faire comprendre à la population rurale. Le renforcement des coopératives de crédit par la souscription de parts de société et par les dépôts d'épargne est le moyen le plus simple, en même temps que le plus sûr de réaliser ce principe, car de cette façon nous n'obtenons pas seulement que chaque pengö pouvant être mis de côté rapporte ses intérêts, mais aussi que la capitalisation intérieure se renforce sensiblement et vienne servir les buts poursuivis par la population villageoise.

Charles S c h a n d l, directeur général
(40 années de coopération hongroise).

Pensée

L'épargne est une des vertus les plus nobles que l'homme puisse cultiver, car elle implique une peine, une privation immédiate. Le trait essentiel de la mutualité consiste en une manifestation collective de prévoyance afin de mettre en commun des ressources d'un certain nombre en vue d'une aide à certains d'entre eux.

Jacques Bainville.

Rédaction :

H E N R I S E R E X, secrétaire-adjoint de
l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

L'extension du mouvement Raiffeisen dans les différents cantons.

Situation au 31 décembre 1942

| | Nombre de communes rurales | Population des communes rurales | Nombre de Caisses | Nombre de membres | Nombre de livrets d'épargne | Nombre de prêts et crédits | Somme de bilan | Réserves |
|------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|
| Argovie | 231 | 247,175 | 78 | 8,470 | 36,839 | 13,522 | 67,815,388.25 | 2,372,184.86 |
| Appenzell Rh. E. | 19 | 31,967 | 2 | 215 | 630 | 321 | 1,125,381.77 | 30,098.77 |
| Appenzell Rh. I. | 6 | 13,383 | 2 | 137 | 561 | 191 | 883,617.58 | 17,131.47 |
| Bâle-Campagne | 74 | 94,459 | 12 | 2,009 | 6,087 | 1,717 | 10,705,520.02 | 620,372.54 |
| Berne | 491 | 512,531 | 86 | 6,080 | 18,599 | 6,612 | 27,260,759.37 | 524,214.22 |
| Fribourg | 283 | 126,008 | 61 | 5,175 | 20,307 | 6,026 | 36,977,974.62 | 1,681,259.72 |
| Genève | 44 | 50,424 | 31 | 1,144 | 2,269 | 732 | 6,148,327.10 | 126,500.76 |
| Glaris | 29 | 34,771 | 1 | 79 | 287 | 47 | 520,938.50 | 11,578.25 |
| Grisons | 220 | 111,187 | 22 | 1,564 | 4,449 | 1,457 | 10,379,591.39 | 261,638.98 |
| Lucerne | 106 | 151,892 | 28 | 2,695 | 11,779 | 3,257 | 19,565,451.50 | 798,435.22 |
| Neuchâtel | 59 | 51,822 | 22 | 946 | 2,269 | 660 | 4,091,727.96 | 22,021.25 |
| Nidwald | 11 | 17,348 | 4 | 343 | 2,573 | 333 | 3,073,314.69 | 91,445.26 |
| Obwald | 7 | 20,340 | 3 | 196 | 659 | 225 | 1,274,567.35 | 17,392.28 |
| St-Gall | 89 | 213,080 | 71 | 11,300 | 53,533 | 18,207 | 136,541,013.06 | 5,614,859.17 |
| Schaffhouse | 35 | 31,274 | 3 | 293 | 1,300 | 423 | 2,447,113.— | 67,592.80 |
| Schwytz | 30 | 66,555 | 12 | 1,747 | 7,261 | 1,988 | 9,914,379.63 | 395,822.43 |
| Soleure | 129 | 113,304 | 64 | 6,683 | 30,153 | 9,020 | 57,508,767.05 | 2,430,153.65 |
| Tessin | 255 | 133,964 | 1 | 93 | 194 | 82 | 600,578.15 | 21,876.15 |
| Thurgovie | 203 | 138,122 | 40 | 4,682 | 16,879 | 5,158 | 64,864,769.62 | 2,240,747.15 |
| Uri | 20 | 27,302 | 16 | 867 | 2,664 | 767 | 3,469,956.94 | 80,051.69 |
| Vaud | 385 | 227,394 | 51 | 4,188 | 12,739 | 4,289 | 30,805,246.48 | 1,270,903.44 |
| Valais | 170 | 148,319 | 110 | 9,819 | 18,682 | 11,553 | 38,384,704.— | 1,247,863.17 |
| Zoug | 10 | 24,271 | 4 | 273 | 1,212 | 278 | 2,100,714.96 | 20,293.40 |
| Zurich | 168 | 268,680 | 7 | 446 | 1,289 | 384 | 4,025,878.53 | 115,667.65 |
| Totaux | 3076 | 2,863,368 | 731 | 69,333 | 253,214 | 84,229 | 540,485,681.52 | 20,080,104.28 |